REGLEMENT PARTICULIER
61ème Rallye Lorraine 27 – 28 - mai 2016

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : **Mardi 29 mars**
Ouverture des engagements : **Mardi 29 mars**
Clôture des engagements : **Lundi 16 mai à minuit**
Parution du road-book : **Samedi 21 mai**

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 21 mai ***de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h00***

Dimanche 22 mai ***de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h00***

Jeudi 26 mai ***de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h00***

Vérifications des documents et des voitures :
Vendredi 27 mai de 8h à 12h00

Heure de mise en place du parc de départ : **A partir de 8h, parking de la Mairie St Dié des Vosges**
1ère réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 27 mai 10h30, Pc, Mairie de St Dié des Vosges**
Publication des équipages admis au départ et ordre de départ : **Vendredi 27 mai à 13h**
Tableau d'affichage : **1er étape : parc départ, 88100 Saint Dié des Vosges, Mairie**
1er étape : arrivée 88100 Saint Dié des Vosges, Mairie
2eme étape : parc départ, 88100 Saint Dié des Vosges, Mairie
2eme étape : arrivée Place de la Carrière 54000 Nancy

PC course : **88100 Saint Dié des Vosges, Mairie.**

Publication des heures et ordres de départ :

Départ de : **88100 Saint Dié des Vosges, Mairie.**

1ère ETAPE :

Ordre et heures des départs. **Vendredi 27 mai**, **Mairie de St Dié des Vosges, 13h**
Départ de la 1ère voiture. **Vendredi 27 mai à 14h**
Arrivée de la 1ère voiture **Vendredi 27 mai à 20h35 à St Dié**
Publication du classement partiel provisoire de la 1ére étape et ordre de départ de la 2ème étape, **Vendredi 27 mai, 22h00.**

2ème ETAPE :

Départ de la 1ère voiture. **Samedi 28 mai à 8h, 88100 Saint Dié des Vosges, Mairie**
Arrivée de la 1ère voiture **Samedi 28 mai à 18h40, Place Carnot 54000 Nancy**
Publication des résultats du rallye : **Samedi 28 mai 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent**
Remise des prix : **Samedi 28 mai sur le podium, Place Carnot 54000 Nancy**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain organise les 27 et 28 mai 2016 en qualité d'organisateur administratif et technique le :
61ème Rallye Lorraine, Participation étrangère autorisée.
Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le N°.. en date du .., a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R ..** en date du ...

Comité d'Organisation

Président : **Mr Jean René Dubois 3437 / 0304**

Membres :

Didier OHMER	Christian CHIARAVITA
Michel BORENS	Michel LORRAIN
Jean Raf PERSONENI	Laurent LECOMTE
Serge VAUTRIN	Francis ROMBOURG
Eric VARREY	Philippe SOUCHAL

Secrétariat du Rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX
TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99
Email : asac.comite@wanadoo.fr - Internet : www.asaclorrain.eu

ARTICLE 1.1P. OFFICIELS

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA

Collège des Commissaires Sportifs :			
Président:	Mr. Jacky JUNG	72	0306
Membres :	Mr Patrice COTTET	8012	0305
	Mr Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire :	Mme Véronique DUPAYS	30612	0312
Direction de Course :			
Directeur de Course :	Mr Jan Hug HAZARD	1640	0304
Adjoint au Directeur de Course :	Mr Bernard COUSIN	6319	0318
	Mr Daniel SEGUIN (vhc,vhrs)		
Adjoint à la Direction de Course :	Mr Jean SINGER	16140	0308
	Mme Jacqueline MASSON	3092	0204
	Mr Jean Marie ESLINGER	158503	0308
Directeurs de Course Délégués :aux Epreuves Spéciales :			
	Mr Franck MADER	187564	0309
	Mr Jean Jacques SICHLER	17673	0323
	Mr Denis HUSTACHE	3092	0204
	Mr Martial PEUGEOT	44386	0308
	Mr Jean Luc MEY	1400695	0308
	Mr Pascal FAIVRE	18024	0323
Véhicules encadrements :			
Véhicule tricolore :	Mr Francis ROMBOURG	34694	0304
Véhicule damier :	Mr Jean-Claude HUMBERT	21139	0302
Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents :			
Responsable	Mr Jean Michel HENRY	15551	0308
Adjoint	Mr André DELLA TORRE	15060	0308
Commissaires Techniques :	Mr Hervé CUNY	3301	0304
Responsable Moderne			
Responsable Vh	Mr Gerard PROTOIS	1906	0321
Commissaires Techniques :			
	Mr Denis DERCHE	33547	0314
	Mr Michel LORRAIN	105082	0304
	Mr Emile TENA	124058	0305
Juges de faits :	Tous les officiels du Rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs		
Commissaires Sportifs délégués aux parcs :			
	Mr Jean Marie HARAUX		0304
	Mlle. Loredana CORAVU	206610	0304
Médecin chef :	Mr. Jean Paul DIDELOT	6378	0304
Responsables des Vérifications :			
Administratives :	Mme. Odile PEUREUX	11716	0302
	Mlle. Loredana CORAVU	206610	0304
	Mme Véronique DUPAYS	30612	0312
Responsable Presse :	Mr Marc HENRY		

Classements :	Mr Gerard PEUREUX	11719	0305
Speakers :	Mr Didier OHMER	1905	0304
Classement informatique :	Mr Gérard PEUREUX	11719	0304
Responsable Chronométreurs :	Mr Gérard PEUREUX Mmes et Mrs les Chronométreurs du Comité Régional Lorraine Alsace et des ligues voisines.	11719	0304
Commissaires de Route : Responsable des Commissaires :	Mr Laurent LECOMTE Mmes et Mrs les Commissaires de Route du Comité Régional Lorraine Alsace et des ligues voisines.	19534	0304

ARTICLE 1.2P. ELIGIBILITE

Le 61ème Rallye National de Lorraine compte pour la Coupe de France des Rallyes, coefficient 3, pour le Championnat du Comité Régional Lorraine Alsace du Sport Automobile. Participation étrangère autorisée.

ARTICLE 1.3P. VERIFICATION

Les équipages engagés recevront, par courrier ou par mail avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu au:

Espace Francois Mitterrand., 88100 Saint Dié des Vosges, Mairie
Vérification Administratives, Vendredi 27 mai de 8h à 11h00
Vérification techniques, Vendredi 27 mai de 8h15 à 12h00

Les vérifications finales seront effectuées :
A.C.L.Bd Barthou
Accès Rue du VIIIème Régiment d'Artillerie 54500 - VANDOEUVRE-LES-NANCY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 61ème RALLYE DE LORRAINE doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint dûment complété, avant le lundi 16 mai 2016 à minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les 3 rallyes. (75 moderne, 5 vhc, 40 vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1220,00 €
- pour les équipages complets ASAC LORRAIN : 540,00 € (y compris asa Nancy.)
- pour les engagements parvenus avant le 01 Juin 2016 : 540,00 €

Les concurrents désirant régler en espèces ou par chèque (d'un sponsor ou autre), le jour des vérifications devront néanmoins joindre au bulletin d'engagement, un chèque personnel qui leur sera échangé sur place. Cette précision devra être apportée sur la demande d'engagement.

3.1.12P. Pièces à joindre à la demande d'engagement

- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture,
- La photocopie de la licence 2016 des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- L'attestation du propriétaire de la voiture dans le cas d'une voiture prêtée ou louée,
- Des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN

Les forfaits devront être déclarés par écrit (courrier, adressé à l'ASAC. LORRAIN ou fax 03.83.57.99.99) ou par mail : asac.comite@wanadoo.fr.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.
L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier – fax ou Email.
La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2.7 Briefing.

Briefing écrit des pilotes sera remis à l'issue des vérifications.

3.3.1 Ordre de départ des rallyes.

L'ordre sera le suivant : Vhc, moderne et Vhrs, un temps intermédiaire de 15 mn entre chaque rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard F.F.S.A. et selon road book du rallye.

4.3.2.1P Parcs d'assistance : 1 seul véhicule sera admis dans le parc.

Bâches étanche de 3 x 5 m obligatoire pour la voiture de compétition et le véhicule d'assistance, pas de piquets métalliques enfoncés dans le sol.
1 extincteur pour foyers A,B,C de 5 kg minimum , contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, enlèvement des déchets. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Aucune remorque ne sera autorisée dans les parcs d'assistance.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).
L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 61ème RALLYE DE LORRAINE représente un parcours de 515.70 km. Il comporte 2 étapes et 5 sections, 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111 Km.

Vendredi 27 mai 2016.

ES 1-3	Laitre-le Vermont	12,20 Km
ES 2-4	Saint Stail Belleval	10.35 Km

Samedi 28 mai 2016.

ES 5-7	La Houssiére	19.55 Km
ES 7-8	Col de Mon Repos	6.80 Km
ES 9	Le Saintois	13.20 Km

6.2.1P. ROAD BOOK

Le **Road Book** sera disponible, **Samedi 21 mai, dimanche 22 et jeudi 26 mai 2016,** Hôtel du Commerce à Corcieux de 9h00 à 18h00. Il pourra vous être transmit par la poste après réception de votre engagement en Collisimo **7,00 €), Prévoir le montant** sur le chèque d'engagement.

6.2.2P. RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les **Samedi 21 mai, dimanche 22 et jeudi 26 mai 2016**, de 9h30 à 19h00, limitées à 3 passages. Des contrôles seront effectués et les concurrents seront munis d'un carnet de contrôle qui sera distribué lors du retrait du road book.

Tout équipage pris en infraction se verra appliquer les pénalités, selon l'Article :
6.2.7 Pénalités de la réglementation France Auto 2016 des rallyes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble orange Fluo« commissaire »
- Chef de poste : Chasuble orange Fluo « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson rouge « relation concurrents ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 28 mai, sur le podium, 54000 NANCY.

Les chèques seront envoyés aux ayant droits à partir du 6 juin 2016.

	Au 1er	Au 2ème	Au 3ème	Au 4ème	Au 5ème
Classement Général	500€	300€	150€	100€.	50€
Classement par Classe (1)					
de1 à 5 partants	400€	-	-	-	-
de 6 à 10 partants	500€	250€.	-	-	-
de 11 à 16 partants	500€	250€	150€.	-	-
Plus de 16 partants	500€	250€	150€.	100€	
Classement Féminin	300€.	-	-	-	-

(1) Les prix par Classe seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la classe concernée.

Il sera distribué de nombreuses coupes :
Aux 5 premiers du Classement Général
Aux 3 premiers de chaque Groupe
Aux 3 premiers de chaque Classe
A la première du Classement Féminin.

Récompenses des Commissaires
Une coupe sera remise par le Directeur de Course délégué de chaque E.S, à un commissaire de route (Tirage au sort : 1 par E.S.)